

**CENTRE D'INTERVENTION
ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)**



**RAPPORT
ANNUEL
2021-2022**

PAR

Nancy Chamberland

Personne responsable du CIPVACS

PRÉSENTÉ AU

**Conseil d'administration
de l'Université Laval**

LE 30 JUIN 2022





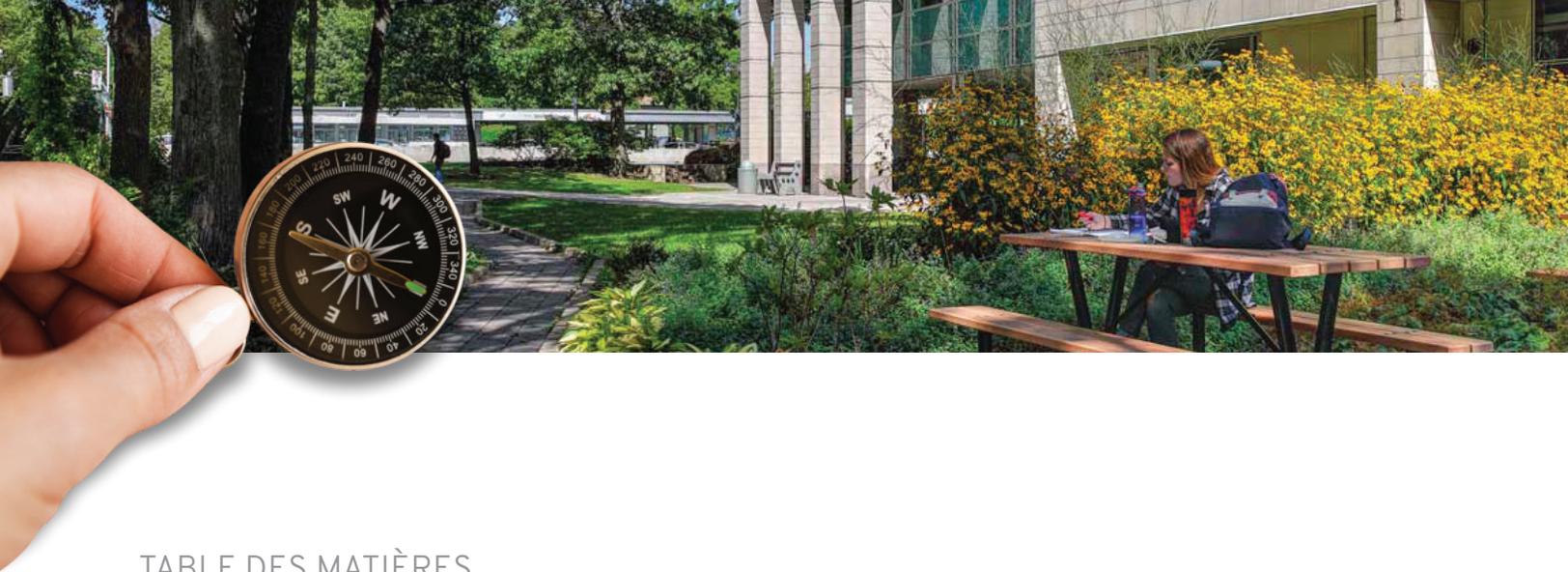


TABLE DES MATIÈRES

Mot de la personne responsable du CIPVACS	2
Le Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS)	3
Le mandat	3
L'équipe	4
Processus de consultation utilisé lors de l'élaboration ou de la modification de la politique	4
Statistiques et commentaires	5
Dossiers administratifs	5
Personnes ayant utilisé les services du CIPVACS	14
Dossiers au sujet d'une violence à caractère sexuel	15
L'équipe multidisciplinaire concertée (EMC)	17
L'établissement de critères objectifs de sanctions VACS	21
Table de concertation sur les violences à caractère sexuel	22
Mesures de sécurité mises en place	23
Conclusion	23
Remerciements	24

MOT DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU CIPVACS

L'Université met à la disposition de la communauté universitaire un Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS). C'est avec fierté que je présente la reddition de comptes annuelle des activités du Centre. Ce rapport, mon dernier avant ma retraite fixée au 30 juin 2022, fait état des résultats des activités du CIPVACS pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022. Les résultats présentés témoignent des efforts investis par l'ensemble des services et ressources de l'Université, coordonnées et disponibles en matière de violence à caractère sexuel.

Le rapport doit faire état des mesures de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation mises en place, y compris les activités de formation offertes aux personnes étudiantes; celles suivies par les membres du conseil d'administration, les membres du personnel et les associations étudiantes. Il énonce les mesures de sécurité mises en place, le nombre de plaintes et de signalements reçus et leurs délais de traitement, les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées. Il traite de tout autre élément requis ou renseignement supplémentaire jugé nécessaire par le ministre responsable de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Encore une fois, cette année aura été particulière. Le CIPVACS n'est pas le seul point de services de l'Université à avoir été mis au défi par les vagues successives de la COVID. Réaliser nos activités quotidiennes en mode hybride, répondre à distance de manière empathique et compassionnelle aux personnes anxieuses et fragilisées par

des situations de violence à caractère sexuel aura, encore cette année, demandé de l'adaptabilité et beaucoup de résilience. Parmi les faits marquants, notons le déploiement du troisième module de formation obligatoire mis en ligne à la session d'hiver, l'inscription des nouveaux membres aux premier et deuxième modules, le suivi et les rappels aux retardataires, la tenue de la rencontre annuelle de la Table permanente au printemps et la poursuite des activités de sensibilisation et de la campagne Sans oui, c'est non! (SOCN). Nous avons traité une centaine de dossiers, tant administratifs que ceux de personnes aux prises avec des situations de violences à caractère sexuel. Nous avons participé aux travaux du Comité consultatif en matière de lutte aux violences à caractère sexuel en enseignement supérieur; lesquels étaient préparatoires à «l'établissement de la nouvelle Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur» du Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), la stratégie lancée en 2017 étant venue à échéance le 31 mars 2022.

Bonne lecture,

Nancy Chamberland

Responsable

Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel

Le 30 juin 2022



LE CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)

Le mandat

Le CIPVACS agit sous l'autorité du Vice-rectorat exécutif. Son mandat est défini dans la Politique.¹

« Le CIPVACS a pour mandat de regrouper l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence à caractère sexuel dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université.

À cette fin :

- il accueille, informe, soutient, conseille et, au besoin, redirige les personnes qui le consultent vers d'autres ressources spécialisées, par exemple des ressources médicales ou psychologiques ;
- il élabore un ou des protocoles d'intervention applicables en cas de plainte ou de signalement, par suite de la transmission de renseignements concernant une situation de violence à caractère sexuel ou lors de toute autre demande de services ;
- il prend en charge les demandes d'accueil, d'information, de soutien psychosocial, d'accompagnement, de conseil, de consultation, de même que le traitement des signalements ou des renseignements concernant toute situation de violence à caractère sexuel ;
- il reçoit les plaintes et les transmet à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable ;
- il recommande à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable l'application de mesures nécessaires pour assurer la protection des personnes et faire cesser toute manifestation de violence à caractère sexuel, qu'il y ait ou non signalement ou plainte ;
- il dresse une liste de personnes externes ayant l'expertise pour réaliser les enquêtes sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable à la suite du dépôt d'une plainte, d'un signalement ou de la transmission de renseignements pouvant indiquer qu'une manifestation de violence à caractère sexuel a lieu ou a pu avoir lieu ;
- il propose, organise, offre et réévalue périodiquement des activités de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation, y compris de l'information de nature juridique et de la formation obligatoire, visant à contrer les violences à caractère sexuel et tenant compte des rapports sociaux inégaux qui participent à leur émergence et à leur exacerbation ;
- il élabore un plan annuel de prévention des violences à caractère sexuel ;
- il exerce, conjointement avec le Service de sécurité et de prévention, une vigie des manifestations de violence à caractère sexuel à l'Université ;
- il effectue une veille et une mise à jour annuelle des recherches scientifiques sur les violences à caractère sexuel ;
- il établit des collaborations ou conclut des ententes de partenariat avec des ressources ou des organismes externes spécialisés en matière de violence à caractère sexuel ;
- il collige les données nécessaires à la reddition de compte annuelle, présente un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration de l'Université et, le cas échéant, formule des avis et recommandations sur la Politique, son application ou tous sujets ou questions se rapportant aux violences à caractère sexuel ;
- il assure, sous l'autorité de la vice-rectrice ou du vice-recteur exécutif, l'application de la Politique et en coordonne la révision. Le CIPVACS n'a pas pour mandat d'offrir des services d'intervention, d'aide, de soutien ou de prise en charge à moyen ou long terme. »

¹ Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval, article 7.1

L'équipe

La permanence au local CIPVACS du Pavillon Alphonse-Desjardins est assurée par :

Nancy Chamberland, directrice

Christine Delarosbil, coordonnatrice d'opérations et sexologue (en congé de maternité une partie de l'année)

Lydia Arsenaault, coordonnatrice d'opérations (une partie de l'année)

France Walsh, secrétaire à temps partiel.

Le CIPVACS² coordonnant l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence à caractère sexuel (VACS) dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université, l'équipe peut compter sur plusieurs partenaires tant à l'interne qu'à l'externe.

Citons, le Vice rectorat administratif (VRA) par le Service de sécurité et de prévention (SSP), le Service des résidences (SRES), le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

(VREAE), par la Direction des services aux étudiants (DSE) dont le Centre d'aide aux étudiants (CAE), le Vice-rectorat à l'équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines (VREDIRH) et, à l'externe, les organismes à but non lucratif, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), Viol-Secours CALACS de Québec, Équijustice, le Collectif social, l'Alliance arc-en-ciel, Divergenres et le Service de police de la Ville de Québec.

PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ LORS DE L'ÉLABORATION OU DE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE

La *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel à l'Université Laval* (ci-après, la Politique VACS) doit faire l'objet d'une révision triennale. En septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 64 (ci-après la Loi) modifiant en profondeur plusieurs textes législatifs, dont la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

Une mise en place graduelle de la Loi est prévue, dont le premier jeu de dispositions deviendra applicable en septembre 2022, ce qui inclut la divulgation à une personne plaignante des sanctions émises à une personne mise en cause dans un dossier de plainte. Le Ministère de l'Enseignement supérieur (ci-après, MES), qui souhaite favoriser la cohérence des interventions et la concertation des ministères, organismes et partenaires, a fait parvenir un guide des modifications à apporter aux politiques des institutions d'enseignement supérieur.

À compter de septembre donc, la divulgation de la sanction à une personne qui a déposé une plainte et qui en fait la demande selon le protocole à être établi pourra recevoir l'information au sujet de la sanction. L'Université doit rapidement modifier sa Politique VACS et adapter ses processus en conséquence, car le MES a demandé aux institutions d'enseignement supérieur de produire dans les meilleurs délais une politique amendée. En mars dernier, lors de la rencontre de la Table permanente, il a été convenu d'utiliser la Table comme comité de révision de l'ensemble de la Politique VACS. Les modifications se feront en deux temps. Rapidement cet automne, les modifications relatives à la divulgation des sanctions seront apportées afin de se conformer aux obligations légales puis, au courant de cette année financière, une révision plus en profondeur en concertation avec la Table permanente suivra. Une consultation de la communauté universitaire sera également effectuée lorsque les travaux de la Table permanente seront complétés.

² www.cipvacs.ulaval.ca/cipvacs/

STATISTIQUES ET COMMENTAIRES

Dossiers administratifs

Le CIPVACS a traité 74 dossiers de nature administrative. Ce nombre est légèrement plus élevé que l'an dernier, qui affichait toutefois une baisse de 30 % du volume habituel. Ceci s'explique sans doute par le fait que les activités en présence n'ont repris que doucement à l'hiver.

Sous cette rubrique, le CIPVACS regroupe les dossiers de sensibilisation (rencontres, demandes de collaborations avec des étudiantes et étudiants, employées et employés, départements, facultés, directions, services, associations) traitant de sujets généraux ou spécifiques comme le consentement sexuel, la définition des violences à caractère sexuel, les responsabilités incombant aux associations étudiantes, ainsi que les activités de formation, de rayonnement, de courtoisie et de concertation.

Sensibilisation – formation

À titre d'activités de sensibilisation, le CIPVACS comptabilise la tenue d'ateliers formels ou informels sans objectif formatif. Selon le modèle transthéorique du changement³, utilisé notamment en santé publique pour favoriser le changement de comportement et en cohérence avec les pratiques du CIPVACS, la sensibilisation se définit comme le fait d'augmenter les connaissances et de conscientiser les personnes afin de les aider à choisir un comportement adéquat et efficace dans une situation ou face à un stimulus (Prochaska et DiClemente, 1982). Les activités de sensibilisation peuvent prendre la forme de rencontres, de collaborations sur des projets impliquant la population étudiante, ou auprès des membres du personnel afin de soutenir une faculté, une association ou une direction. La plupart des personnes qui contactent le CIPVACS pour organiser ces activités sont déjà sensibilisées et motivées à en connaître davantage pour contribuer à la prévention des

VACS. Elles auront identifié une problématique dans leur secteur et souhaitent agir pour éviter que la situation se reproduise. Des thèmes tels que le consentement sexuel, les définitions reliées au VACS ou d'autres éléments de la Politique VACS peuvent alors être présentés.

Les ateliers de formation contiendront pour leur part des objectifs d'apprentissages généraux et spécifiques, selon la taxonomie des objectifs pédagogiques de Bloom (1979). Dans cette catégorie sont compilées 4 principales activités :

- La formation des témoins-actifs, offerte à la demande aux groupes d'étudiantes et d'étudiants ;
- La formation guide sur la prévention des VACS pendant les activités d'intégration, offerte obligatoirement aux associations étudiantes qui organisent des activités d'intégration ;
- La formation en prévention des VACS en contexte festif à consommation d'alcool, offerte à la demande aux associations étudiantes et parascolaires qui organisent de telles activités ;
- La formation en ligne *Prévenir les violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire* et ses deux modules complémentaires, obligatoires pour tous les membres de l'Université Laval.

La formation des témoins-actifs contribue à déceler les signes de VACS et à poser des gestes simples qui peuvent faire la différence. Encore cette année, cette formation a été adaptée au contexte sociosanitaire découlant de la COVID et principalement offerte sur des plates-formes web. Si la présentation en ligne permet d'atteindre les objectifs de la formation, la présentation du contenu se

³ http://www.revueintervention.org/sites/default/files/intervention_131_23._lapplication.pdf

En intervention individuelle le CIPVACS se base plus sur des approches d'intervention d'empowerment, de féminisme et de thérapies brèves. Pour les activités de formations, ce sont le modèle écologique tel qu'utilisé en santé publique et l'approche féministe.



Exposition *Que portais-tu?* présentée au PEPS à l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, en collaboration avec les Féministes en mouvements de l'Université Laval (FÉMUL).

voit enrichie lors des présentations en salle. C'est que la participation y est plus dynamique, les questions plus fréquentes et le contenu de formation s'en trouve ainsi bonifié. Pour ces raisons, le retour des formations tenues sur le campus est donc attendu par l'équipe du CIPVACS. Une seule offre en présence aura pu être tenue en 2021-2022.

Une autre formation particulière, intitulée « formation guide », est donnée sur une base récurrente aux associations étudiantes afin de les outiller à prévenir les violences à caractère sexuel lors des activités d'accueil et d'intégration. Elle porte notamment sur les enjeux liés à ce type d'activités dans un contexte où l'effet de groupe, la consommation d'alcool ou de substances licites ou illicites peuvent conduire à des degrés d'intoxication de nature à favoriser la manifestation de comportements à connotation sexuelle. N'ayant pas été offerte en 2020-2021 en raison de la suspension des activités sur le campus, le CIPVACS tenait

particulièrement à rejoindre les associations étudiantes de premier cycle avec cette formation cette année. En prévision des activités d'intégration à la rentrée d'automne 2021, 51 associations étudiantes (soit 58 % des associations de premier cycle) ont formé au moins une personne de leur comité d'intégration, pour un total de 260 étudiantes et étudiants sensibilisés. L'atteinte de tels résultats a néanmoins été complexe pour l'équipe du CIPVACS qui devait refaire son bassin de formateurs. Avec la CADEUL pour intermédiaire, une nouvelle collaboration avec le Collectif social (auparavant la Fondation de l'ASEQ) a ainsi été développée. Le Collectif social se chargera de présenter une formation préventive adaptée aux activités sociales festives aux intégratrices et intégrateurs. Des périodes de formation sont déjà prévues lors des mois de mai et d'août 2022 et en février 2023. L'offre de service retenue permettra à l'équipe du CIPVACS de consolider et développer sa banque d'outils et d'activités de prévention destinée à la communauté universitaire, et ce, sans impact sur l'offre actuelle de formations sur mesure.

Au chapitre de la sensibilisation et de la prévention, la campagne annuelle Sans oui, c'est non! (SOCN) s'est déroulée tout au long de l'année 2021-2022. Encore une fois, bon nombre d'activités de sensibilisation ont été présentées à la communauté universitaire dans une formule essentiellement en ligne ou hybride au cours des sessions d'automne et d'hiver. Néanmoins, le retour des kiosques de sensibilisation a été bien accueilli par la communauté universitaire. Au bonheur des animatrices et animateurs, les étudiantes et étudiants étaient enclins à adresser leurs questions et à engager la conversation. Cette proximité avec la communauté universitaire est importante pour le Centre également, puisqu'il est alors possible, par l'intermédiaire de ses bénévoles, de prendre le pouls du campus, de faire croître sa banque de bénévoles et d'orienter les activités futures de la campagne Sans oui, c'est non! en fonction des questionnements et sujets d'intérêts des membres.



En comptabilisant les activités de sensibilisation (conférences, ateliers d'écriture, discussions animées virtuellement, exposition d'art) et les communications présentées (vidéos, affiches, entrevue radiophonique, publications sur les réseaux sociaux) avant, pendant et après la campagne, 50 activités ont permis de rejoindre 6 981 personnes. Les restrictions sanitaires auront encore cette année eu un impact sur la portée de la campagne. L'an dernier, nous constatons une baisse d'activités et une diminution du nombre de personnes rejointes par ces dernières en comparaison de 2019-2020. Les résultats ont cependant été plus encourageants cette année: le nombre de personnes rejointes se situe à 60 % des résultats pré-pandémiques, alors que les 102 activités tenues en 2019-2020 avaient permis de rejoindre 11 524 personnes. La lente reprise des rencontres de sensibilisation en présence, des kiosques de la rentrée et des tournées d'équipes mobiles aura permis cette remontée, qui devrait se poursuivre lors de la prochaine année.

Les contacts directs avec les membres de la communauté constituent un outil complémentaire aux changements pérennes de la culture du viol, par la personnalisation de l'approche employée avec chaque membre rejoint. De plus, les tournées de classes permettent de parler des ressources disponibles pour lutter contre les violences à caractère sexuel à de plus grands groupes que les activités de sensibilisation à thématique spécifique, d'où leur importance. Finalement, le format d'une campagne annuelle de sensibilisation aura fait ses preuves, puisqu'en 2021-2022, un plus grand auditoire a été rejoint que lorsque nous les tenions intensivement à l'occasion d'une semaine dédiée à la sensibilisation. La variété des activités présentées s'en trouve elle aussi améliorée.



ulaval.ca/sansoucestnon



ulaval.ca/sansoucestnon



Affiches développées pour la campagne Sans oui, c'est non 2021-2022 sous le thème « Les mots du consentements », en collaboration avec Savana Trudel, diplômée du Baccalauréat en Design graphique de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design.

TABLEAU 1. PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION OFFERTES AUX PERSONNES ÉTUDIANTES

Demandes	Sensibilisation	Nombre d'activités	Nombre de personnes rejointes
A202106-11	Campagne Sans oui, c'est non!	2	752
A202109-24		1	1 576
A202111-44		4	270
A202111-45		2	3
A202112-47		1	355
A202112-49		1	35
A202203-60		2	1000
A202106-16	Présentation sur les VACS en classe	1	25
A202109-32		1	12
A202109-35		1	200
A202107-22	Kiosque informatif à la rentrée universitaire	2	127
A202107-21	Tournée des classes régulières	20	747
A202106-12	Formation de bénévoles	2	4
A202105-05	Développement et diffusion d'outils de sensibilisation et formation sur les VACS (affiches, capsules thématiques, etc.)	6	n.d.
A202106-15		1	1875
A202108-23		2	n.d.
A202109-28		1	n.d.
17		50	6 981



TABLEAU 2. FORMATIONS OBLIGATOIRES ET À LA DEMANDE SUIVIES PAR LES ADMINISTRATRICES ET LES ADMINISTRATEURS, LES MEMBRES DU PERSONNEL ET LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Demandes	Formation	Fréquence	Nombre de personnes formées
A202105-08	Formation guide aux intégrateurs et intégratrices	16	260
-	Formation sur la prévention des violences à caractère sexuel dans les activités sociales festives ⁴	-	-
A202105-09	Formation des témoins-actifs	5	51
A202112-48	Formation aux intervenants de première ligne sur l'accueil et le traitement d'un signalement VACS ⁵	1	15
A202203-67		1	30
A202107-19	Demandes de courtoisie et concertation avec développement des connaissances sur les services et procédures VACS ⁶	4	21
A202109-33		2	1
A202202-56		1	1
A202203-64		1	1
A202203-68		1	1
9		32	381

⁴ Le CIPVACS n'a reçu aucune demande de formation en lien avec les activités festives durant l'année. Cette baisse de la demande découle du fait que les activités sociales en présentiel étaient suspendues durant la majorité de l'année scolaire en raison de la COVID-19.

⁵ Cette activité de formation aux intervenants de première ligne a été préparée et donnée en collaboration avec le CAVAC. Leur collaboration et leur professionnalisme ont été grandement appréciés.

⁶ Il est fréquent que des gestionnaires et membres du personnel interpellent le CIPVACS concernant différentes questions liées aux violences à caractère sexuel. Bien qu'il soit difficile de mesurer les retombées de tels échanges de courtoisie, l'équipe du CIPVACS y voit des occasions de développer les connaissances des membres de la communauté concernant les ressources universitaires disponibles en matière de prévention des VACS. En 2021-2022, cinq (5) dossiers administratifs de ce type ont été ouverts.

Formation obligatoire

La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* prévoyait des activités de formation obligatoires à offrir annuellement à l'ensemble de la communauté universitaire. À ce jour, trois formations ont été déployées auprès de la communauté sur la plate-forme MonPortail.

En 2019-2020, un premier module abordant la prévention des violences à caractère sexuel dans notre communauté universitaire avait été déployé à l'ensemble des membres de l'Université. Un seul module était alors disponible et l'Université s'était démarquée par le contenu de sa formation. Les taux de participation étaient encourageants, avec une proportion de 46 % d'étudiantes et d'étudiants formés et environ 80 % des employées et employés s'étant acquittés de leur obligation de formation. Depuis, une baisse de participation s'observe : plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette réalité.

D'une part, le second module sur la banalisation des violences à caractère sexuel a dû être déployé en mars 2021, à une période du calendrier universitaire moins propice à la mobilisation des membres. Qui plus est, après une année complète de pandémie qui aura été marquée par l'omniprésence des écrans (cours, activités professionnelles, activités sociales et divertissements en ligne), une fatigue généralisée des activités virtuelles a pu se faire sentir chez la population universitaire. D'autre part, le nombre de formations obligatoires s'est multiplié à l'Université avec l'ajout de formations sur l'intégrité, sur les biais inconscients, sur la cybersécurité ou d'autres encore. La disponibilité et l'intérêt des membres ont ainsi été confrontés à plusieurs exigences institutionnelles. Pour sa part, l'Université répond aux obligations législatives, dont celle de bonifier la formation obligatoire sur les violences à caractère sexuel chaque année. Ainsi, un troisième module a été déployé en mars 2022.

S'ajoutant aux modules précédents, le nouveau chapitre de la formation a été développé par le réseau de l'Université du Québec conjointement avec l'École de technologie supérieure et réalisé par la firme de communications TACcom. Nous les remercions pour le travail accompli et leur esprit de partage. Intitulé *Ensemble pour réfléchir sur les normes sociales sexuées et genrées et les violences à caractère sexuel*, le module prend la forme d'une table ronde à laquelle participent des personnes représentant la diversité sexuelle et de genre, ainsi que la diversité culturelle. Ensemble, elles et ils discutent des effets perçus des normes sociales sur le consentement et les violences à caractère sexuel. Leurs échanges invitent à réfléchir aux conséquences que ces normes ont sur nos relations, notre compréhension du consentement et nos réactions face aux violences à caractère sexuel.

Comme pour les années passées, la participation à la formation a été mesurée chaque semaine ce qui permettait de prévoir les prochaines actions de communication et de comparer la réponse aux communications. Les données colligées en 2021-2022 démontrent qu'en regroupant l'ensemble des personnes étudiantes inscrites à la formation depuis 2019, le taux de participation au premier module de la formation a légèrement diminué, en passant à 54 % des membres étudiants formés, en comparaison de 57 % en 2019-2020. Néanmoins, les données de suivi utilisées comportent quelques biais méthodologiques, dont la présence dans l'échantillon de référence d'anciens membres étudiants qui auraient quitté l'Université sans avoir visionné le module. Les taux de participation aux modules suivants sont cependant faibles, avec seulement 9 % de la population étudiante ayant suivi le second module (sur la banalisation des VACS) et moins de 1 % ayant suivi le module sur les normes sociales sexuées et genrées, lancé en cours d'année. Bien que le contexte pandémique ait, dans ce domaine comme ailleurs, eu son effet réducteur, ce sont 12 000 étudiantes et étudiants qui ont complété l'un ou l'autre des modules de formation en cours d'année.



Il va sans dire que le caractère obligatoire de ces formations aura fait couler beaucoup d'encre au sein des comités d'échanges interuniversitaires. D'aucuns, dont l'Université Laval, préfèrent inciter la communauté à se conformer à cette obligation sans y associer des contraintes administratives ou disciplinaires en cas de non-complétion. Nous croyons qu'un changement durable de culture passe par le caractère incitatif d'une mesure plutôt que par la coercition et l'administration nous appuie dans cette direction. De plus, le MES ne demande pas aux universités d'inclure des sanctions administratives en cas de non-complétion. En conséquence, le CIPVACS applique avec sensibilité et ouverture l'obligation de déployer une formation obligatoire. Cherchant l'équilibre entre le caractère obligatoire de la formation et le respect d'une démarche de guérison individuelle de toute personne survivante, nous conservons l'objectif de la mobilisation de la communauté universitaire vers un changement pérenne d'une culture de respect du consentement sexuel.

Cela dit, des améliorations ont été apportées aux opérations de déploiement de la formation en cours d'année. Les périodes d'inscription à la formation pour les employées et employés nouvellement recrutés ont été multipliées afin de suivre le rythme des embauches, rendre la formation disponible dès l'accueil des membres embauchés et ainsi, respecter les délais prescrits par la politique institutionnelle VACS concernant la formation du personnel. Pour ce faire, la procédure d'inscription des employées et employés est maintenant assurée par le VREDIRH. Dans un même ordre d'idée, des démarches ont été entamées pour assurer l'inscription à la formation des stagiaires postdoctoraux, puisque bon nombre d'entre eux n'étaient pas inscrits avec les cohortes étudiantes ou à l'emploi en raison de leur date d'arrivée en stage. Le suivi des inscriptions pour les stagiaires postdoctoraux se fera ainsi en collaboration avec la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP), qui se chargera à l'avenir d'inscrire les membres concernés au site de cours de manière autonome. Notons cependant que le CIPVACS continue d'être responsable du contenu des sites de formation des membres du personnel et des stagiaires postdoctoraux.

Rayonnement

Les autres dossiers administratifs sont variés. Il peut s'agir de demandes médias, d'activités de relations extérieures, de participation à des colloques, conférences ou concours. Ces dossiers sont autant d'occasions d'échanger sur les défis et réalisations du CIPVACS et de partager l'expérience développée au fil des années. Lors du colloque annuel de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire CAUBO/ACPAU, la directrice du Centre a ainsi fait état du caractère novateur et efficient des équipes multidisciplinaires concertées (EMC) et du travail collaboratif entre les vices-rectorats et services en matière de VACS à l'Université Laval. Tenu le 9 novembre 2021, le colloque avait pour titre *2021 FBS Annual Conference-Plenary Session: The Importance of Alignment When Dealing With Student Complaints*.

En 2020-2021, un questionnaire diffusé à l'ensemble de la communauté universitaire (du 3 au 22 mars 2021) avait permis d'évaluer à 18 % la proportion des répondantes et répondants ayant déjà consulté le site internet du CIPVACS par le passé. Notre équipe s'est ainsi intéressée aux données de consultation de son site web comme information de gestion pour outiller les membres de la communauté universitaire et de rayonnement du Centre.

On observe dans un premier temps que le nombre de visiteurs a diminué de 29 % en 2021-2022, avec un total de 9 115 visiteurs en comparaison 12 794 visites en 2020-2021. Selon les données générées par l'outil Datastudio de Google, plus de 8 visiteurs sur 10 (89 %) étaient au Canada au moment de consulter le site, suivis par les utilisateurs localisés en France (2 % des visiteurs) et aux États-Unis (1 %). Parmi les usagères et usagers du Canada, plus du quart (28 %) se sont connectés à partir de Québec, suivis par les visiteurs localisés à Montréal (10 %), Lévis (3 %) et Laval (1 %). Chacune de ces personnes a, en moyenne, chargé 1,6 page par visite pour un total de 18 303 pages vues durant l'année 2021-2022.

Les informations ayant le plus souvent été consultées sont celles relatives à la formation obligatoire sur les violences à caractère sexuel, avec la moitié (51%) du trafic généré. Ce sont ensuite les pages présentant le mandat, les services et les coordonnées du Centre (18 % du trafic) suivi des sections du site abordant la sensibilisation et la prévention des VACS (soit les pages prévention, Sans oui, c'est non! et formations offertes) (7 % du trafic) qui ont été les plus visitées.

Dans un second temps, certaines diffusions de la CADEUL et de l'AELIÉS permettent également de faire rayonner le CIPVACS auprès de la population étudiante. C'est notamment le cas des agendas, qui présentent plusieurs informations et rappels entourant les services universitaires, dont la formation obligatoire, et qui ont cette année permis de rejoindre 9 375 étudiantes et étudiants. Nous les remercions pour ce soutien renouvelé chaque année.

Courtoisie

Les activités administratives de courtoisie représentent tous les échanges d'informations sollicités par des organismes internes ou externes, les médias ou les personnes étudiantes. Le sujet des VACS est toujours grandement exposé dans les médias, ce qui suscite l'intérêt de la population. Les membres de l'Université Laval et le public souhaitent être informés sur les services du CIPVACS, les statistiques d'intervention et parfois recevoir l'opinion d'experts sur des enjeux contextuels.

Il est fréquent que des gestionnaires et membres du personnel interpellent l'équipe du CIPVACS concernant différentes questions liées aux violences à caractère sexuel. Bien qu'il soit difficile de mesurer les retombées de tels échanges de courtoisie, l'équipe du CIPVACS y voit des occasions de développer les connaissances des membres de la communauté concernant les ressources universitaires disponibles en matière de VACS. En 2021-2022, cinq (5) dossiers administratifs de ce type ont été ouverts. Le Centre a par ailleurs été consulté à trois (3) reprises pour son expertise relative au déploiement de formations obligatoires auprès de la communauté universitaire, en

plus d'avoir été sollicité sur d'autres sujets relatifs aux violences à caractère sexuel à sept (7) reprises.

À titre d'exemple, soulignons les travaux de concertation entre la Faculté de médecine et le CIPVACS pour le traitement des dossiers de consultation, signalements et plaintes, réalisés dans le cadre de l'ouverture prévue en septembre 2022 du programme de médecine de l'Université Laval à Rimouski et Lévis.

Concertation

Le CIPVACS coordonne ou participe à des tables de concertation avec des membres de la communauté universitaire, des organismes communautaires partenaires ou d'autres institutions d'enseignement supérieur. Ces rencontres sont autant d'occasions de développer des projets communs, de décloisonner les différents services offerts à la communauté universitaire et de mettre à profit l'expertise de plusieurs équipes de travail. Dans cet esprit, le CIPVACS a entamé des discussions avec Équijustice, organisme spécialisé en justice réparatrice. Par cette collaboration, le CIPVACS souhaite faciliter l'accès aux démarches de justice réparatrice pour les membres de l'Université.

Activités extérieures

Afin de se tenir à jour sur les meilleures pratiques de prévention et d'intervention en matière de VACS, il est bénéfique d'échanger avec des professionnelles et professionnels qui travaillent dans le même domaine et se préoccupent de demeurer à jour sur les pratiques et exemples de préventions prometteuses appliquées ailleurs.

À ce titre, en plus des lectures scientifiques et spécialisées en la matière, l'équipe du CIPVACS a participé à diverses activités de perfectionnement :

- 4 et 5 mai 2021: Congrès de l'ACFAS - volet Sciences sociales, portant notamment sur les thèmes des violences sexuelles dans l'enseignement supérieur, dont le bloc intitulé *Après les mobilisations et les recherches, les enjeux émergents et les perspectives de changement au Canada et en Europe francophones*;



- 13 mai 2021: Webconférence *Qui protège qui? Réflexion critique sur la culture du viol à l'université néolibérale*, par Sandrine Ricci, candidate au doctorat en sociologie et chargée de cours à l'IREF-UQAM (programmation de la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur (ci-après, Chaire VSSMES) de l'UQAM;
- 19 mai 2021: Webconférence *Relations humaines et amoureuses: impacts de la pandémie dans nos vies*, par Dre Christine Grou, présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, Sarafina Métellus, étudiante au doctorat en psychologie clinique et Jean-François Jodouin, psychologue;
- 8 septembre 2021: Webconférence sur les violences sexuelles subies par les étudiantes athlètes de niveau collégial, par Camille Desrochers-Laflamme, étudiante athlète de l'UQAM (programmation de la Chaire VSSMES);
- 5 novembre 2021: Colloque de la Chaire de recherche Sécurité et Intégrité en Milieu Sportif (SIMS);
- 23 novembre 2021: Présentation du guide *A Comprehensive Guide to Campus Gender-Based Violence Complaints*, par Courage to act;
- 22 janvier 2022: Webinaire *(Re)FORMons-nous*, sur la prévention des abus dans le sport (ou Safe Sport), par le Réseau Francophone Olympique de la Recherche en Médecine du sport (ReFORM);
- 28 janvier 2022: Formation sur la violence sexuelle dans le sport, par la Chaire SIMS de l'Université Laval;
- 2 février 2022: Webinaire *Introduction to the Foundational Standards for Campus Gender-Based Violence Complaints*, par Courage to Act;
- 8 février 2022: Formation *Violences sexuelles: crimes et processus judiciaire*, par Éducaloi;
- 22 et 23 février 2022: Formation *Sexual Assault on Campus Canada*, par le Birchmount Conferences Group;
- 25 mars 2022: Journée de consultation du MES intitulée *Vers un nouveau Plan d'action pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2022-2027*;
- 25 mars 2022: Rencontre du MES intitulée *Rendez-vous national sur les violences à caractère sexuel en Enseignement supérieur*, avec plus de 300 représentants des établissements d'enseignement supérieur;
- Participation à plusieurs rencontres annuelles (4) du groupe informel d'échanges interuniversitaires québécois en prévention et résolution du harcèlement sexuel en milieu universitaire⁷;
- Participation aux rencontres du Comité consultatif en matière de lutte aux violences à caractère sexuel en enseignement supérieur du MES (7 rencontres au 26 avril 2022) ainsi qu'aux rencontres thématiques des comités transversaux (3) sur des sujets particuliers;
- Participation au Comité Interordres: Universités – Cégeps en matière de violence à caractère sexuel (2 rencontres au 25 janvier 2022).

⁷ Ces rencontres ont eu lieu en juin, octobre et décembre 2021, ainsi qu'en avril 2022.

PERSONNES AYANT UTILISÉ LES SERVICES DU CIPVACS

2021-2022				
Personnes requérantes ayant utilisé les services du CIPVACS	Consultations Information	Signalement	Plaintes	Total dossiers VACS
Étudiants Étudiantes 1 ^{er} cycle	15	6	-	21
Étudiants Étudiantes 2 ^e et 3 ^e cycles	2	1	-	3
Employés Employées	7	8	1	16
Autres/tiers	2	2	-	4
Personnes s'identifiant comme: Femmes	19	13	-	32
Personnes s'identifiant comme: Hommes	5	4	1	10
Autres	2	-	-	2
Total dossiers	26	17	1	44

Les demandes globales se sont légèrement accrues par rapport à l'an passé. Le nombre de plaintes et de consultations est resté stable, toutefois le nombre de signalements a légèrement augmenté, passant de 14 en 2020-2021 à 17 cette année. Une dynamique de consultation différente a été observée, avec un nombre de dossiers de personnes employées trois fois plus élevé que le nombre traité par le CIPVACS en cours de pandémie (16 dossiers en 2021-2022 en comparaison de 5 en 2020-2021). De ce nombre, 8 étaient des signalements faits par des personnes employées soucieuses d'apporter un soutien à des personnes étudiantes victimes de violences à caractère sexuel (comportements insistants, propos inappropriés, attitude de séduction, etc.) par une ou un collègue de statut étudiant. Ainsi, l'augmentation de signalements constatée chez le personnel pourrait découler de l'influence du second module de la formation obligatoire, qui aborde le rôle de témoin et son importance dans la lutte aux VACS dans notre communauté.

La rédaction d'une plainte revêt un caractère plus formaliste que le signalement. La Politique VACS stipule par ailleurs que le même traitement s'applique à toute enquête entreprise à la suite d'un signalement ou après la transmission de renseignements pouvant indiquer qu'une situation de violence à caractère sexuel a lieu ou a pu avoir lieu. Des services analogues de soutien et d'accommodements sont offerts aux personnes qui effectuent un signalement lorsqu'elles sont les présumées victimes. C'est sans doute ce qui explique que la plupart des dossiers sont des signalements. Nous verrons comment la possibilité d'obtenir de l'information sur la sanction consécutivement à une plainte influencera ou non le nombre de plaintes déposées en regard des signalements.



Dossiers au sujet d'une violence à caractère sexuel

Le CIPVACS a procédé à l'ouverture de 44 dossiers au sujet d'une violence à caractère sexuel (VACS). Ces dossiers sont catégorisés sous les rubriques informations, signalements et plaintes.

Une VACS se définit comme une violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité, ou une inconduite qui se manifeste par des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, y compris les violences relatives aux diversités d'orientation sexuelle ou de genre, exprimées directement ou indirectement. Constituent des gestes de violence à caractère sexuel, l'agression, le viol, le harcèlement sexuel, les propos sexistes, l'attentat à la pudeur, l'exposition sexualisée, la possession, la transmission, la production ou la distribution d'images sexuelles dégradantes, le voyeurisme, l'exhibitionnisme, le frotteurisme, le cyber harcèlement et l'exploitation sexuelle. La tentative de commettre de tels gestes est considérée comme une manifestation de VACS. Le traitement d'un dossier est modulé selon les besoins exprimés par la personne requérante, témoin, présumée victime et la gravité de la violence à caractère sexuel rapportée.

La majorité des dossiers traités au CIPVACS sont des demandes d'informations. Par exemple, une personne souhaite offrir un soutien adéquat à une amie ou un ami victime; une ou un collègue dérangé par le constat de comportements sexualisés au sein de son équipe demande conseil; une personne enseignante qui entend des rumeurs sur la présence de VACS dans son centre de recherche souhaite avoir des pistes pour intervenir; une personne ayant vécu une VACS avant son arrivée sur le campus souhaite connaître ses recours, etc. Par ailleurs, encore cette année, plus de dossiers de signalements que de dossiers de plaintes ont été ouverts au CIPVACS.

Informations/ consultations

Le CIPVACS prend en charge les demandes d'accueil, d'information, de consultation, de conseil, d'accompagnement, de soutien psychosocial et au besoin, redirige les personnes qui le consultent vers d'autres ressources spécialisées, par exemple des ressources médicales ou psychologiques. Pour la période écoulée, le CIPVACS a reçu 26 demandes d'information.

Le signalement

Le signalement constitue un dévoilement, une communication de renseignements indiquant qu'une situation de VACS a eu lieu ou a pu avoir lieu à l'Université. Il peut être effectué par toute personne et à tout moment par une personne membre de l'Université ou non. Le signalement peut être effectué de manière anonyme. Il est en général effectué par une personne témoin d'un événement ou par une personne impliquée, mais qui ne désire ou n'est pas prête à déposer une plainte formelle. Le signalement constitue un outil de repérage des violences à caractère sexuel. Il témoigne de la sensibilisation et de la responsabilisation de tous les membres de la communauté universitaire à la réalité des VACS et permet à l'Université d'agir promptement avant qu'une situation ne se détériore. Avant l'adoption de la Politique VACS, la plainte écrite nominative en harcèlement ou en discipline constituait un préalable pour intervenir. Cette année encore, la tendance au signalement plutôt qu'à la plainte formelle se maintient.

Pour la période écoulée, le CIPVACS a reçu 17 signalements. Des exemples de signalements:

- Un gestionnaire académique communique avec le CIPVACS afin de transmettre les dévoilements d'étudiantes relatifs à un collègue étudiant dont les propos et comportements

seraient de la nature d'une VACS. Une réunion de l'équipe multidisciplinaire concertée (EMC) a été tenue et une enquête a été effectuée. Le signalement s'est avéré fondé et une sanction a été émise.

- Un étudiant aurait eu des comportements de la nature d'une VACS avec plusieurs partenaires étudiantes lors de relations sexuelles sur une période d'environ 18 mois. Une étudiante a signalé et d'autres victimes se sont manifestées. Une réunion de l'EMC a été tenue et une enquête a été effectuée. Le signalement s'est avéré fondé et une sanction a été émise.
- Un gestionnaire signale au CIPVACS l'auto dénonciation d'un employé pour des gestes non liés à ses fonctions à l'Université. Aucune consultation ou autre signalement reliés à cette dénonciation par le gestionnaire n'ont été enregistrés au CIPVACS. Le VREDIRH est au courant de la situation.

À sa demande, une victime présumée dans un signalement reçoit un traitement similaire à celui d'une plainte : conseils, réunion de l'équipe multidisciplinaire concertée (EMC) pour l'établissement de mesures académiques ou administratives au besoin et décision d'initier une enquête.

La plainte

Toute personne visée par la Politique VACS peut, en tout temps, déposer une plainte écrite si elle estime avoir été victime de violence à caractère sexuel ou si elle en a été témoin.

Une plainte dénonçant une situation de VACS est transmise à l'attention de la personne responsable du Centre au moyen du formulaire de plainte du CIPVACS ; par courriel, par envoi postal, sous pli confidentiel ou en personne.

La plainte comporte les informations mentionnées dans l'annexe A⁸ de la Politique VACS. La personne requérante est, selon le cas, invitée à s'adresser à son association étudiante, syndicale ou professionnelle ou à tout organisme compétent pour être conseillée et soutenue dans la rédaction de sa plainte. Le CIPVACS transmet sans délai la plainte à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable, qui en assure le traitement selon les dispositions de la Politique VACS.

Une plainte peut être retirée en tout temps. Dans un tel cas, l'EMC peut décider de traiter la situation comme un signalement. Elle peut demander qu'une enquête soit instituée par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable ou le Service de sécurité et de prévention (SSP), s'il s'agit d'une personne étudiante qui est mise en cause. Dans les dossiers pour lesquels la personne mise en cause est employée, c'est le VREDIRH qui commandera l'enquête. La personne requérante est informée de la décision prise dans les deux cas. Pour l'année courante, le CIPVACS a reçu une (1) plainte, initiée par un enquêteur du SSP à l'endroit d'un étudiant inscrit aux études libres et dont l'enquête avait été suspendue alors qu'il avait quitté l'Université.

Puisque les enquêtes concernant les dossiers étudiants sont réalisées à l'interne par le SSP, une excellente expertise a été développée par les enquêteuses et enquêteurs du SSP dans les dossiers VACS. Elles et ils représentent un atout indéniable pour l'institution, puisque des collègues d'autres universités ont mentionné avoir de la difficulté à faire effectuer leurs enquêtes par des personnes connaissant à la fois le milieu universitaire et les VACS. Il serait opportun, dans le cadre de la révision du règlement en harcèlement psychologique qui prévoit l'introduction de la notion d'incivilité, de prévoir que le SSP réalise les enquêtes en harcèlement psychologique.

⁸ https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/politique-VACS.pdf



L'équipe multidisciplinaire concertée (EMC)

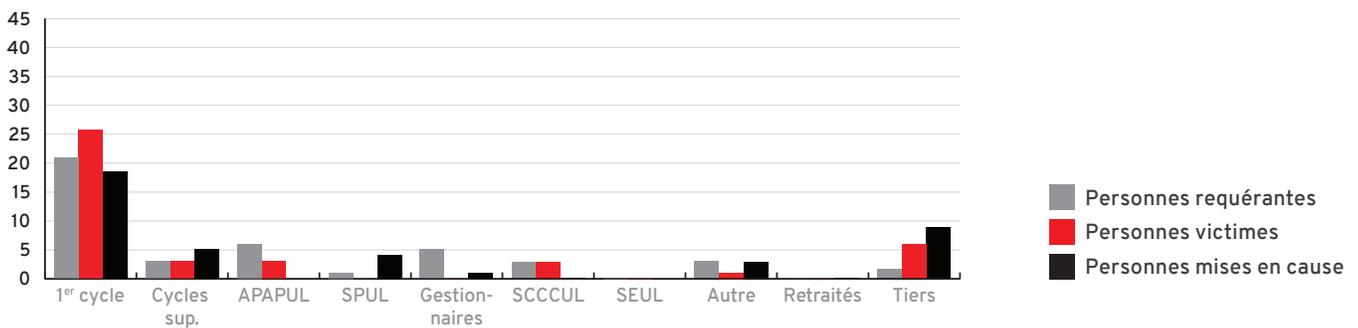
Un dossier VACS comporte plusieurs dimensions. La constance, la cohérence et la cohésion contribuent à augmenter la confiance et la crédibilité du processus de traitement des dossiers en violence à caractère sexuel. En ce sens, la mise sur pied de l'équipe multidisciplinaire concertée représente un choix de gouvernance stratégique. L'EMC évalue si des interventions sont nécessaires en vertu de la Politique VACS et détermine les actions et mesures les plus appropriées dans les circonstances. L'EMC se réunit à la demande de la personne responsable du CIPVACS ou de toute autre personne, lorsque la situation l'exige. Au cours de l'année écoulée, six rencontres de l'équipe multidisciplinaire concertée ont été tenues pour traiter cinq signalements, une plainte et trois demandes d'accommodements. À certaines périodes, le CIPVACS doit répondre à plusieurs demandes simultanément, c'est pourquoi plusieurs dossiers peuvent être discutés dans une même rencontre de l'EMC. Outre la personne responsable du CIPVACS et les personnes-ressources spécialisées, les autres membres de l'EMC sont, le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines,

le directeur du Service de sécurité et de prévention ou une personne déléguée par l'un d'eux. L'EMC peut requérir la participation ponctuelle d'une ou de plusieurs autres personnes au besoin.

Dans le traitement des dossiers de VACS, cette approche collaborative plutôt que cloisonnée fonctionne, et ce, dans le respect de la confidentialité que commandent ces dossiers. Ultimement, il en va de la volonté de l'ensemble des intervenantes et intervenants à l'Université d'offrir le meilleur soutien aux membres de la communauté universitaire. Avec l'instauration de l'EMC, toutes les dimensions d'un dossier sont traitées simultanément, au bénéfice de la personne impliquée, de façon articulée, mobilisée, différenciée et complémentaire. D'autres situations qui ont été rapportées au CIPVACS demandaient une attention particulière des vices-rectorats responsables en raison de leur nature ou de leur niveau de risque. L'EMC n'a pas été sollicitée puisque la Politique VACS ne s'appliquait pas ou que les mis en cause avaient quitté le campus et qu'aucun accommodement n'était demandé.

TABLEAU DES PERSONNES REQUÉRANTES, VICTIMES ET MISES EN CAUSE AYANT UTILISÉ LES SERVICES DU CIPVACS

Profil des personnes requérantes, victimes et mises en cause selon leur statut 2021-2022



Dans ce tableau, le nombre de personnes requérantes correspond au nombre de dossiers ouverts (44) alors que le nombre de personnes victimes est inférieur (42) puisque deux personnes requérantes n'ont pas précisé le statut de la victime au sujet de laquelle la consultation avait lieu. Pour ce qui est des personnes mises en cause,

le total ne correspond pas toujours au nombre de dossiers ouverts puisqu'ils peuvent ne pas avoir été identifiés par la personne requérante ou la victime. Il peut s'agir de cas d'intoxication, de perte de mémoire ou de consultation suivant la confiance d'une autre personne, sans connaître l'identité de la personne mise en cause.



TABLEAU DE LA MOYENNE DES DÉLAIS DE TRAITEMENT

2021-2022							
Plaintes, signalements, consultations, délais de traitement	Nombre	EMC	Recevable	Non Recevable	Fondée	Non Fondée	Délais Jours calendrier
Plaintes	1 *	1	1	-	1	-	75 **
Signalements ***	17	6	4	2	3	-	94
Informations/ Consultations	26	-	-	-	-	-	-
Total	44	7	5	2	4		

* Dans une plainte jugée recevable à l'EMC en 2019-2020, les enquêteurs n'avaient pas réussi à rejoindre la plaignante à l'automne 2019. La plainte avait fait l'objet d'une suspension de traitement en avril 2020: les étudiants, tant la plaignante que le mis en cause ayant quitté le campus en raison de la pandémie. Un suivi a été effectué et cette plainte a été remise en état en janvier 2022. L'enquête a été complétée, les allégations ont été trouvées fondées et une sanction a été émise. La décision a été portée en appel par le mis en cause le 21 avril 2022. L'appel est traité par le comité de discipline, conformément à ce qui est prévu à la Politique VACS. Il s'agit du premier appel logé dans une plainte VACS concernant deux personnes étudiantes. Les délais de 90 jours prévus par la politique n'auront pu être respectés dans ce dossier.

** Les délais de traitement sont prévus à la Politique VACS et sont de 90 jours suivant la réception de la plainte par le vice-recteur ou la vice-rectrice responsable. Ils avaient été prescrits dans la loi constitutive. Nous les suivons de près, car nous étions d'avis que dans certaines situations, il pourrait s'avérer difficile de les respecter.

*** Des 17 dossiers de signalement, cinq (5) ont été discutés en EMC, quatre (4) d'entre eux ont été jugés recevables pour enquête, lesquelles ont été confiées au Service de sécurité et de prévention (SSP). Trois (3) signalements ont fait l'objet d'accommodements, dont deux d'accommodements académiques et un d'accommodement administratif. Le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes a conclu que deux signalements étaient fondés et qu'un troisième était partiellement fondé. Les délais prescrits ont été respectés dans deux dossiers, une enquête ayant été complétée en 86 jours et l'autre en 88 jours, puis dépassés dans un troisième dossier pour un total de 108 jours. Quant au quatrième signalement, l'enquête est suspendue afin de ne pas nuire à celle du Service de Police de la ville de Québec. Au 30 avril 2022, la personne mise en cause dans ce dossier était accompagnée par les services de santé.

TABLEAU DES DÉLAIS À RESPECTER EN FONCTION DE LA POLITIQUE VACS ET SON COMPTE-RENDU

PLAINTES, SIGNALEMENTS ET RENSEIGNEMENTS		
INTERVENTION	DÉLAIS	Moyenne en jours des délais en 2021-2022
Services d'accueil, de soutien psychosocial, d'information, de conseil, de référence vers une ressource spécialisée, d'accompagnement et de protection	Premier jour ouvrable suivant la réception de la plainte, du signalement ou des renseignements par le CIPVACS Intervention immédiate s'il y a urgence ou risque pour la sécurité de la personne requérante ou de tout autre personne	Jour même ou jour suivant
Mesures d'accommodement	7 jours ouvrables suivant la réception de la plainte, du signalement ou des renseignements par le CIPVACS	5,3 *
ÉTAPES	DÉLAIS	
Transmission à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable	Dès la réception par le CIPVACS	Jour même ou jour suivant
Accusé de réception écrit et prise de contact par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable avec la personne requérante	2 jours ouvrables suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	Jour même ou jour suivant
Décision sur la recevabilité de la plainte	15 jours ouvrables suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	2,8 **
Décision de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable quant au bien-fondé de la plainte	90 jours suivant la réception de la plainte par la vice-rectrice ou le vice-recteur responsable	71,5 ***

* Le chiffre 5,3 constitue la moyenne de jours ouvrables pour déterminer les mesures d'accommodements dans un dossier donné.

** Le chiffre, 2,8 constitue la moyenne de jours ouvrables pour la prise de décision sur la recevabilité de la plainte et des signalements (6) ayant fait l'objet d'une rencontre de l'équipe multidisciplinaire concertée (EMC) tenue entre 1 à 8 jours ouvrables de la réception de la plainte ou du signalement par le vice-recteur responsable. En général un dossier requiert une seule rencontre de l'équipe multidisciplinaire concertée, mais il peut y en avoir plusieurs. Cette année aucun dossier n'a requis plus d'une rencontre de l'EMC.

*** L'un des dossiers, un signalement, a été complété en 108 jours. En fin d'année financière, l'enquête était suspendue dans un second dossier de signalement, portant alors les délais de traitement à 93 jours. Une décision sur la sanction a été rendue dans un délai de 68 jours pour le dossier de plainte, laquelle a été portée en appel par le mis en cause, portant ainsi les délais au-delà de 90 jours. Les trois autres signalements ont respecté les délais soit, respectivement 86, 12 et 88 jours, pour une moyenne de 71,5 jours.



L'établissement de critères objectifs de sanctions VACS

Outre le caractère d'exemplarité et de dissuasion qu'elle comporte, une sanction doit contribuer à assurer et maintenir le sentiment de confiance et de sécurité de la communauté envers l'institution. La sanction imposée doit être objective, juste et équitable et s'il y a lieu, respecter les règles prévues aux conventions collectives applicables. Une sanction tient compte à la fois de la preuve factuelle établie au rapport d'enquête, des témoignages reçus et de facteurs atténuants et aggravants propres à un événement donné. Elle doit

supporter une certaine constance, une logique entre les différents dossiers de manière à éliminer toute perception d'arbitraire, assurant ainsi, en outre du droit de révision et d'appel à la disposition de la personne mise en cause, le sentiment du respect des droits fondamentaux des parties impliquées. Ainsi depuis l'adoption de la Politique VACS en 2018, le CIPVACS consigne les décisions émises par le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes dans une banque de « jurisprudence institutionnelle » qui au fil des ans et des dossiers s'enrichit de décisions utiles.

TABLEAU: ÉTAT DES INTERVENTIONS ET NATURE DES SANCTIONS

Dossiers	Interventions	EMC	Décision Sanctions	Délais de l'ouverture à la fermeture (jours ouvrables)
Signalement	Informations, soutien, accompagnement, enquête, référence	Oui	Fondé Réprimande, Probation, Recommandation de consulter	108
Signalement	Informations, soutien, accompagnement, enquête, référence	Oui	Accommodements académiques Partiellement fondé Mesures provisoires académiques	86
Signalement	Informations, soutien, accompagnement, référence	Oui	Accommodements académiques Pas d'enquête, pas de sanctions	12
Signalement	Informations, soutien, accompagnement, enquête	Oui	Accommodements académiques Fondé Suspension	88
Plainte	Informations, soutien, accompagnement, enquête	Oui	Décision de sanctions portées en appel de plein droit par le mis en cause	En cours au 30 avril 2022 *
Signalement	Soutien, accompagnement, enquête	Oui	Accommodements administratifs Enquête suspendue	En cours au 30 avril 2022

* Ce dossier été porté en appel par le mis en cause. Conformément à la politique VACS, la demande d'appel a été traitée par le comité de discipline qui, en date du 22 juin 2022, a maintenu la décision du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes.

TABLE DE CONCERTATION SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

La Table de concertation sur les violences à caractère sexuel doit se réunir au moins une fois par année afin de donner son avis et formuler des recommandations sur la Politique VACS, son application et sa révision, ou sur tout autre sujet se rapportant aux violences à caractère sexuel, y compris les activités de prévention, de sensibilisation et de responsabilisation, de même que le plan annuel de prévention. Elle a également pour mandat d'évaluer l'incidence, l'efficacité et la pertinence des activités et d'élaborer un processus de consultation auprès de la communauté universitaire lors de la révision de la Politique VACS. La Table est coprésidée par la vice-rectrice ou le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes, la vice-rectrice ou le vice-recteur à l'Équité, à la diversité et à l'inclusion et aux ressources humaines, une personne nommée en alternance par la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) et l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS); elle compte une trentaine de membres de la communauté.

La rencontre de la troisième Table a été tenue le 17 mars 2022. À cette rencontre, les membres ont convenu d'utiliser la Table comme comité aviseur à la révision de la Politique VACS.

Depuis son entrée en vigueur, les difficultés d'application de la politique VACS ont été documentées en prévision de la révision de la politique prévue cette année. De manière informelle, les membres de la Table ont partagé certains points d'amélioration avec le CIPVACS dont :

- la traduction de la Politique VACS et celle de la formation obligatoire en plusieurs langues;
- l'implantation de séances d'information particulières auprès des nouvelles cohortes d'étudiantes et d'étudiants internationaux;
- l'accompagnement des étudiantes et étudiants en échange à l'international impliqués dans des situations VACS;

- l'offre de services aux membres de la communauté lors d'incidents de violence amoureuse et conjugale sans VACS et sans application du *Règlement pour prévenir et conter le harcèlement à l'Université Laval*.

Mentionnons également le sous-comité Veille scientifique, composé de chercheuses et chercheurs ainsi que de professeures et professeurs. Le comité enrichira le site web du CIPVACS par la collecte, la gestion et la diffusion d'informations à jour et d'articles scientifiques appropriés sur les VACS.

Ajoutons finalement qu'en collaboration avec le SSP, le CIPVACS observe une vigie sur les VACS du campus. À ce sujet, des rencontres périodiques et ponctuelles entre des représentants du SSP et du CIPVACS se tiennent pour échanger sur les dossiers communs et prévoir les situations à risque. Une rencontre de ce type a notamment eu lieu le 5 mars afin de mettre à jour nos collaborations. Ces échanges sont nécessaires puisque les deux services sont susceptibles d'interventions conjointes et concertées dans les dossiers. Une collaboration rapprochée et des communications fluides sont au cœur des meilleures pratiques.

Notons qu'au SSP, la fonction de vigie est assumée par une professionnelle exerçant en continu la fonction de conseillère en prévention. La conseillère travaille principalement selon trois axes d'intervention. Elle constitue le point de contact avec les associations étudiantes dans l'organisation de soirées festives, dans l'élaboration d'activités d'intégration et finalement, elle exerce une vigie sur les réseaux sociaux. Ses interventions sont essentiellement opérationnelles. Gagneraient-elles à être mieux documentées de manière à dégager des tendances permettant de cibler les campagnes de sensibilisation ou la formation? Sans doute. À la rencontre de la Table en mars, il a été entendu de partager ce type d'information.



MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN PLACE

Au cours de 2021-2022, le Service de sécurité et de prévention (SSP) a adopté des changements qui seront bénéfiques pour l'ensemble de la communauté universitaire en matière de non-tolérance des VACS.

À ce chapitre, un nouvel outil de gestion des opérations de sécurité qui permet de raffiner et peaufiner les patrouilles préventives dans les divers pavillons sur le campus a été implanté.

Les véhicules des patrouilles ont pour leur part été certifiés «véhicule d'urgence» par la ville de Québec: ainsi, les

véhicules de patrouille du SSP font désormais partie de la chaîne d'intervention d'urgence, avec les intervenants de la Ville de Québec.

En continuité, la gestion des appels 9-1-1 sur le campus a été transférée au Centre 9-1-1 de la Ville de Québec. À cet égard, toutes les situations qui présentent un danger pour la vie (ou l'intégrité physique d'une personne) sont maintenant acheminées directement, sans intermédiaire, aux intervenants de la Ville de Québec.

CONCLUSION

Je fais miens les propos de madame Élisabeth Corte, juge retraitée, qui avait mentionné lors de la présentation du rapport intitulé «Rebâtir la confiance» à la Commission des institutions publiques, que 95 % des violences à caractère sexuel ne se rendaient pas en cours criminelle et qu'à ce titre, la loi 22.1 obligeant les institutions d'enseignement supérieur à se doter de mécanismes de divulgations et de traitement des VACS faisait oeuvre utile dans la société québécoise. Elle nous rappelait le 25 mars dernier que la collaboration efficace des institutions universitaires dans le traitement des plaintes - en complémentarité avec leurs partenaires traitant les plaintes judiciaires, les services policiers, les syndicats, les départements des ressources humaines et les organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine - serait la clé du changement durable de la société. La concertation n'est certes pas facile: elle exige volonté, temps, énergie, ressources suffisantes et récurrentes. D'ailleurs, le Ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en est toujours convaincu puisqu' à cette journée de consultation des partenaires, il a annoncé investir 25M \$ de plus que lors du premier

plan quinquennal pour soutenir le futur plan de lutte aux VACS. Les constats effectués par le Ministère (à l'analyse des redditions de comptes annuelles transmises au MES par les institutions) sont que le réseau est mobilisé, qu'il existe une réelle volonté d'aider et soutenir les victimes et ce, que les plaintes et signalements soient fondés ou non. L'application des sanctions est sérieuse, mais il reste encore beaucoup de travail à effectuer, notamment en matière de soutien aux institutions pour recourir à des enquêteurs externes spécialisés et connaisseurs des VACS en milieu universitaire. Du côté de la formation, les institutions d'enseignement sont au rendez-vous, mais du travail de soutien aux plus petites institutions et l'analyse des retombées des formations doit également se poursuivre, ainsi que dans la promotion de la prévention peut-être de manière mieux ciblée.

REMERCIEMENTS

À l'aube de mon retrait de la vie professionnelle active, je quitte l'Université Laval avec un sentiment de fierté, mais aussi de profonde reconnaissance et gratitude. Je quitte avec le sentiment du devoir accompli. J'ai fait de mon mieux avec l'énergie et la passion qui me caractérisent. En retour j'ai été bien traitée, et ce, sous toutes les administrations avec lesquelles j'ai travaillé. J'ai la conviction d'avoir pu soulager, améliorer et, à plusieurs occasions, solutionner le quotidien parfois difficile de collègues et de personnes étudiantes. Pour cela, je ne remercierai jamais assez ceux et celles qui m'ont confié leurs difficultés, qui m'ont donné l'immense privilège de pouvoir les écouter, qui ont partagé leurs difficultés, leurs craintes, leurs appréhensions, leurs regrets et leurs angoisses. Ce faisant, c'est toute la communauté universitaire qui m'aura fait l'immense cadeau de la motivation toujours renouvelée, du sentiment d'utilité, de celui d'être synchrone avec mes valeurs, mes idéaux, de l'opportunité de nourrir ma passion de l'autre, de la rencontre, de l'altérité. L'Université va me manquer ainsi que toute sa communauté. Merci!

Je n'aurais pu accomplir tout ce boulot sans la collaboration de toute la communauté universitaire et particulièrement des membres du Conseil d'administration, de madame Sophie D'Amours, des vice-recteurs et vice-rectrices, de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, des associations étudiantes et des différentes directions avec qui j'ai partagé mon quotidien. Je vous remercie de votre soutien et confiance sans faille pendant les douze années de mon travail à l'Université. Encore une fois un immense merci à la talentueuse et dévouée Christine Delarosbil, sexologue et coordonnatrice d'opérations au CPIMH/CIPVACS, à son soutien indéfectible et sans qui le succès des deux centres n'aurait pas été le même. Merci également à mon adjointe, madame France Walsh, et à Lydia Arsenault, aussi discrète qu'efficace.



**CENTRE D'INTERVENTION
ET DE PRÉVENTION DES VIOLENCES
À CARACTÈRE SEXUEL (CIPVACS)**

Pavillon Alphonse-Desjardins

2325, rue de l'Université

Local 3310

Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-3468

cipvacs@cipvacs.ulaval.ca

